Formule Sérénité

5,8 % TTC (hors assurance)

GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

- Vérification et/ou réalisation des certificats de diagnostics obligatoires
- Rédaction des baux et autres actes conformes à la législation en vigueur : Loi ALUR
- Réalisation de l'état des lieux et évaluation directe des dommages
- Sélection fiable de votre locataire (constitution de dossiers de solvabilité) et suivi de la relation tout au long de la vie du bail

GESTION COMPTABLE

- Encaissement des loyers
- Émission des avis d'échéance
- Compte-rendu mensuel de gérance
- Régularisation annuelle des charges locatives
- · Aide à la déclaration des revenus fonciers

GESTION TECHNIQUE

- Conseil sur les travaux nécessaires à effectuer
- · Gestion des sinistres et relations assureurs